

Communiqué de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), le 18 décembre 2023

Le bois de chauffage va à rebours de la protection sanitaire et climatique

Les poêles à bois sont des propulseurs de poussières fines

Le bois de chauffage engendre beaucoup de poussières fines. Les derniers chiffres de l'Office fédéral de l'environnement que l'OEKOSKOP**, la revue des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), publie sous cette forme pour la première fois, le montrent. Les MfE exigent l'arrêt des subventions pour ces poêles.**

La demande en bois de chauffage augmente. De plus, ce dernier est considéré comme durable et est subventionné comme biomasse soi-disant carboneutre, ce qui attise davantage son utilisation.

En 2021 en Suisse, les chauffages au bois ont libéré dans l'air près de 1600 tonnes (t) de poussières fines avec un diamètre de particule inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5), cela correspond à 28% des émissions globales de ces poussières particulièrement fines et donc très nocives pour la santé. Ainsi, les chauffages au bois contribuent plus à la pollution avec les PM 2,5 que l'ensemble du trafic avec 1400 t (24%). Le bilan pour les poussières fines de PM10 est meilleur: en 2021, les chauffages au bois ont émis 1700 t resp. 12% des émissions globales (trafic: env. 4200 t resp. 32%).

Beaucoup de fines poussières par rapport à la puissance calorifique

Les chauffages au bois causent donc plus d'un quart de l'ensemble de la pollution au PM2,5 et plus d'un dixième au PM10, mais ne génèrent que près de 11% de la puissance calorifique. Pour l'heure, les chauffages au gaz et au fioul fournissent la grande partie restante, n'émettant «que» 75 t de PM2,5, l'équivalent d'un pour cent des émissions globales. Ces chiffres issus de modélisations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), publiés pour la première fois sous cette forme par la revue **OEKOSKOP** des MfE montrent : les chauffages au bois sont des propulseurs de fines poussières. Les fines poussières affectent la santé **de manière intense et variée**. La Commission fédérale de l'hygiène de l'air exige donc une baisse des valeurs limites conformément aux directives de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Certes, **la bonne technologie de combustion** dans les vieux poêles, les poêles à bois modernes et les capteurs de poussières atténuent le problème des poussières fines, mais ne peuvent pas le résoudre.

Les chauffages au bois nuisent au climat

L'OFEV écrivait encore en 2003: «Chauder au bois est neutre en CO₂.» En revanche, aujourd'hui il est clair que brûler du bois chauffe le climat.

Pendant sa croissance, un arbre fixe certes du dioxyde de carbone (CO₂). Mais quand il est coupé et brûlé, le gaz à effet de serre retourne dans l'atmosphère. «La quantité de carbone récemment stockée dans les forêts européennes (...) baisse depuis des années et on ne peut plus supposer avec fiabilité que le carbone libéré lors de la combustion du bois, sera rapidement à nouveau fixé», a dernièrement déclaré l'office allemand de l'environnement.

La combustion du bois libère en outre du méthane, un puissant gaz à effet de serre, et des composés organiques. Avec de l'oxyde d'azote et le rayonnement solaire, ils forment l'ozone - gaz irritant nocif - qui agit aussi sur le climat.

Les émissions de poussières fines, mélangées en partie à de la suie, se déposent sur les surfaces de glace et de neige, les noircissent et accélèrent leur fonte. Moins le soleil se réfléchit sur des surfaces blanches, plus le réchauffement est important. Les poussières fines et la suie issues des processus de combustion contribuent donc doublement au réchauffement climatique. Ainsi, le bois ne devrait pas être brûlé mais utilisé comme matériau de construction sur le long terme et être réutilisé.

Les MfE exigent:

- Aucune subvention pour les chauffages au bois. La rénovation des bâtiments, les pompes à chaleur et l'énergie solaire sont le futur.
- Capteurs de poussières – et contrôle réglementaire pour les chauffages au bois utilisés régulièrement.
- Prendre les maux au sérieux causés peut-être par les poussières fines des chauffages au bois.
- Déplacement des points cantonaux de mesure de sites propres sur des sites pollués.
- Réduction des valeurs limites des poussières fines conformément aux directives de l'Organisation Mondiale de la Santé et aux exigences identiques de la Commission fédérale de l'hygiène de l'air.
- Bois local comme matériau de construction plutôt que comme combustible.
- Pas d'importation de bois provenant de la surexploitation des forêts.

L'exemple importations de pellets

En 2022, environ 435 000 tonnes de pellets ont été brûlées dans notre pays. Les trois quarts provenaient de Suisse, 113 000 tonnes ont été importées. C'est 28 pour cent de plus qu'en 2018.

85 pour cent (% ; 96 000 t) des importations de 2022 provenaient des pays voisins, 11 % d'autres États européens (13 000 t) et 4% (4 300 t) même d'outre-mer, principalement du Canada.

Près de 3200 t ou env. 3% des importations de pellets en Suisse provenaient en 2022 d'Europe orientale auxquels des organisations environnementales et des médias reprochaient un abattage certes légal mais trop intense, avec en partie des déboisements illégaux, même dans des réserves forestières. Il s'agit de la Pologne (importations en 2022: 2465 t), la Lituanie (225 t), la Slovaquie (162 t), la Roumanie (120 t), la Russie (111 t)¹, la Bulgarie (48 t) et l'Ukraine (48 t), la Croatie, la Lettonie, le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine. Les statistiques de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières le montrent.

Informations de fonds:

Vom Versuch, saubere Luft einzufordern und Holzöfen: Feinstaub ist nicht heimelig (OEKOSKOP 3/23, extrait)

Contact:

Dr Martin Forter, directeur des MfE 061 691 55 83

Bernhard Aufderegg, docteur en médecine, Président des MfE 079 639 00 40

¹ En raison des sanctions contre la Russie à cause de la guerre en Ukraine, il n'y a plus de bois importé de la Russie en 2023, a déclaré le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur demande.